

REGLEMENT DU JEU GAGNEZ VOTRE DEMENAGEMENT CHEZ LEROY MERLIN EN 2015

Art 1 - La Société LEROY MERLIN France (société organisatrice), SA au capital de 100 000 000 euros dont le siège est situé : Rue Chanzy - LEZENNES 59712 LILLE CEDEX 9 (adresse postale) inscrite au RCS de LILLE sous le numéro B 384 560 942, organise **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** minuit inclus, un grand jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "GAGNEZ VOTRE DEMENAGEMENT AVEC LEROY MERLIN". Ce jeu est organisé uniquement dans les magasins de l'enseigne LEROY MERLIN situés en France métropolitaine, ainsi que sur le site Internet **www.leroymerlin.fr**

Art 2 - Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des collaborateurs de la société organisatrice.

Art 3 - Pour jouer, les participants doivent compléter le bulletin de participation disponible dans leur magasin et le glisser dans l'urne du totem prévue à cet effet en magasin. Il est également possible de jouer sur le site Internet **www.leroymerlin.fr**, à la condition de disposer d'une adresse Email valide et de compléter le masque de participation. Bulletin de participation ou masque de participation doivent comporter le nom, prénom, adresse Email et adresse postale complète (n°, rue, localité, code postal), Numéro de téléphone obligatoire pour prévenir les gagnants du jeu, adresse Email facultative pour les personnes participant en magasin. Tout bulletin ou masque de participation incomplet, erroné, illisible ou fantaisiste, transmis ou complété après la date limite du jeu, sera considéré comme nul. Une seule participation par foyer (même adresse postale) est autorisée par mois. Le remboursement des frais de participation sur la base d'un temps de connexion moyen Internet de 0.40 € s'effectuera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : LEROY MERLIN "GAGNEZ VOTRE DEMENAGEMENT AVEC LEROY MERLIN" Service Client Rue Chanzy - LEZENNES - 59712 LILLE CEDEX 9, **avant le 6 janvier 2016** (un RIB doit être joint à la demande écrite qui doit comporter nom, prénom, adresse Email adresse complète), une seule connexion sera remboursée par adresse e mail même si le participant joue plusieurs fois. Le remboursement du timbre postal pour lettre de demande est effectué au tarif lent en vigueur.

Art 4 - Le dernier jour ouvrable de chaque mois soit les 31 janvier 2015, 28 février 2015, 31 mars 2015, 30 avril 2015, 31 mai 2015, 30 juin 2015, 31 juillet 2015, 31 août 2015, 30 septembre 2015, 31 octobre 2015, 30 novembre 2015 et 31 décembre 2015 la liste de participants est arrêtée à minuit sur Internet. Les urnes seront relevées en magasin le dernier jour **ouvrable** de ces mêmes mois, en fonction des jours effectifs d'ouverture, pouvant être liés à des autorisations préfectorales locales. A

l'issue de chacune de ces dates, les bulletins de participation des magasins et masques de participation du site internet seront centralisés. Parmi l'ensemble de ces bulletins et masques sera déterminé par tirage au sort, dix gagnants. Chaque tirage au sort sera effectué par huissier dans les 15 jours à compter du relevé.

Art 5 - A chaque tirage au sort, les participants ont la possibilité de gagner un déménagement en catégorie standard d'une valeur maximum de 1 500 € TTC offert par Leroy Merlin. 10 déménagements sont en jeu chaque mois.

La dotation globale du jeu est de 180 000 € TTC. Les gagnants ne pourront obtenir aucune contrepartie, aucune contre valeur monétaire en échange. Chaque lot est nominatif (le gagnant ne peut en faire bénéficier un tiers) et doit correspondre au projet évoqué sur le bulletin de participation. Le lot sera remis au gagnant sur présentation du devis et n'excédera pas la somme de 1500€, si la somme est inférieure à 1500€, seule la somme figurant sur le devis sera versée au client. En revanche pour un devis supérieur, le montant maximal versé sera de 1500€ et le dépassement sera à la charge du client.

Description de la prestation de déménagement :

Il s'agit d'une prestation de déménagement "standard" avec l'un des déménageurs adhérents au club des meilleurs déménageurs

Cette prestation comprend :

- . l'emballage en penderie des vêtements sur cintres
- . le conditionnement des cadres, tableaux et miroirs,
- . l'emballage et déballage de la vaisselle, verrerie et des autres objets fragiles,
- . le démontage et remontage du mobilier,
- . la protection du mobilier sous couvertures, housses ou bullpack,
- . le chargement, transport et déchargement du mobilier, sans problème d'accès particulier,
- . la remise en place selon votre disposition,
- . la mise à disposition de cartons et d'adhésifs.

Cette prestation exclue :

- . les prestations de gardiennage,
- . les assurances ad Valorem (selon la valeur),
- . l'emballage et déballage du linge, livres, jouets, vêtements et objets divers non fragiles.

Art 6 - Les gagnants seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée par eux au plus tard dans les 20 jours suivant chaque clôture mensuelle. Il ne sera fait aucune recherche ou vérification de leur domicile ou résidence, notamment si les envois recommandés étaient retournés non retirés, PSA ou NPAI. Il sera indiqué aux gagnants les modalités nécessaires au retrait de leur lot sur justification de leur identité. Les gagnants devront faire utilisation de leur lot (devis de prestation de déménagement approuvé) avant le 30 juin 2016 inclus.

Art 7 - La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes difficultés d'application ou d'interprétation seront tranchées par les organisateurs. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si par suite de force majeure ou de toute autre cause indépendante de leur volonté, le jeu venait à être annulé, modifié ou reporté.

Art 8 - Du seul fait de leur participation, les gagnants autorisent par avance, la Société LEROY MERLIN France à afficher en magasin et sur les outils de communication interne à la société organisatrice les éléments suivants : leur nom, prénom, leur magasin de rattachement et la date d'obtention du gain, sans que cette utilisation puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Art 9 - "Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu.". Cette demande écrite doit être effectuée à la société organisatrice en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de Carte Maison à l'adresse suivante : LEROY MERLIN – service client- Rue Chanzy – Lezennes 59 712 LILLE Cedex 9.

Art 10 - Le règlement est déposé à la SCP ROY LEMOINE GALY, Huissiers de Justice Associés à VILLENEUVE D'ASCQ.

Il est consultable dans chaque magasin participant et sur le site Internet <http://www.leroymerlin.fr> Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite à SERVICE CLIENT LEROY MERLIN France Rue Chanzy - LEZENNES - 59712 LILLE CEDEX 9 (le timbre postal est remboursé en tarif lent en vigueur sur demande assortie d'un RIB).

Extrait du jeu "GAGNEZ VOTRE DEMENAGEMENT AVEC LEROY MERLIN " : Jeu organisé par LEROY MERLIN France SA, Rue Chanzy - LEZENNES – 59712 LILLE CEDEX 9 (adresse postale), du 01/01/15 AU 31/12/15 dans les magasins à enseigne LEROY MERLIN situés en France métropolitaine, et sur le site Internet www.leroymerlin.fr. Pour jouer, compléter le **bulletin disponible en magasin** ou le masque sur le **site Internet**, une seule participation mensuelle par foyer, (même adresse postale). Remboursement connexion Internet de 0.40 € sur demande écrite avec RIB à l'adresse de la société organisatrice. **Chaque mois, un tirage au sort permet de gagner un déménagement d'une valeur maximum de 1500€ TTC offert par Leroy Merlin et L'Officiel du Déménagement** (dotation globale 18000€ TTC). 10 déménagements sont en jeu chaque mois. Les gagnants autorisent la Société organisatrice à afficher en magasin et sur les outils de communication interne à la société organisatrice les éléments suivants : leur nom, prénom, leur magasin de rattachement et la date d'obtention du gain, sans que cette utilisation puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Règlement déposé à la SCP ROY–LEMOINE–GALY, Huissiers de Justice associés à VILLENEUVE D'ASCQ . Consultable en magasin et sur site Internet. **Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite à LEROY MERLIN Service Client Rue Chanzy - LEZENNES - 59712 LILLE Cedex 9 (timbre postal remboursé au tarif lent en vigueur sur demande assortie d'un RIB.**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu. Cette demande écrite doit être effectuée à la société organisatrice en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de Carte Maison à l'adresse suivante : LEROY MERLIN – service client- Rue Chanzy – Lezennes 59 712 LILLE Cedex 9. Lors de chaque communication électronique de la part de Leroy Merlin, vous aurez la possibilité de vous désabonner.